Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20261119-DCM20261911136-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREAL-SOUS-MONTFORT

Nombre de membres	
Afférents	29
Présents	26
Votants	29

L'an deux mil vingt-six, le 19 novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bréal-sous-Montfort dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Audrey GRUEL, Maire,

Présents : Anaïs ANGÉ, Gérard BERRÉE, Valérie BERRÉE, Dominique BOISSEL, Anne BRIONNE, Sophie CHAPRON, Christophe CHEVALIER, Stéphanie DUMAND, Ludovic GARCIAS, Audrey GRUEL, Daniel GUERARD, Roland HERCOUET, Sonia JEAN-MARIE, Anthony LEBORGNE, Sylvie LEROY, Alexandre LETERME, Antoine MAILLARD, Pascal MOISAN, Chantal PERSAIS, Sophie RICHARD, Catherine ROBIN, Sabine ROULLET, Thomas SANDER, Joël TARDIF, Thierry THOMAS, Nicolas VERON GRUAU

Excusés ayant donné procuration : Céline AMEINE pouvoir donné à Alexandre LETERME, Bruno BOURGEOIS pouvoir donné à Catherine ROBIN, Véronique DUTAY pouvoir donné à Audrey GRUEL

Absents : /

A été nommée secrétaire : Christophe CHEVALIER

2026-1911-136 – Aménagement – Cadre de Vie : fixation du montant de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) pour les installations de réseaux de communications électroniques (fibre optique)

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 2125-1 et suivants relatifs à l'occupation du domaine public ;
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), notamment son article L. 2125-1 ;
Vu le Code des postes et des communications électroniques, notamment ses articles L. 47 et R. 20-51 ;
Vu les arrêtés ministériels ou les indices de revalorisation fixant les plafonds de la redevance pour occupation du domaine public routier et non routier par les réseaux de communications électroniques ;

Considérant que les opérateurs exploitant des réseaux ou des équipements de communications électroniques (dont les réseaux publics et privés de fibre optique) sur le domaine public routier et non routier de la commune sont assujettis au paiement d'une redevance d'occupation du domaine public ;

Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20261119-DCM20261911136-DE

Considérant que le montant de cette redevance est plafonné par les textes réglementaires en vigueur et indexé annuellement. Il est proposé au Conseil municipal d'instaurer/d'appliquer cette redevance au tarif maximum autorisé par la réglementation pour chaque kilomètre de réseau linéaire (souterrain ou aérien) ainsi que pour les emprises au sol des armoires techniques implantées sur le domaine public communal ;

Cette redevance n'ayant jusqu'à présent jamais été perçue par la commune il est proposé de remonter à 2023. La redevance ainsi appelée se décompose comme suit :

COMMUNE: BREAL-SOUS-MONTFORT Tarif: 2023

Gestionnaires	Type	Artères aériennes (m)	Artères sous-sol (m)	Emprise au sol (m²) Armoire / Shelter	
BREAL-SOUS-MONTFORT	DPR	0	1671	8	0
	PP	0	0	8	0
tarif plafond 2023 (/km et /m²)		62,60 €	46,95 €	31,30 €	31,30 €
		- €	78,00 €	250,00 €	- €
Montant		- €	78,00 €	250,00 €	- €
Total RODP (2023)		328,00 €			
Pour info : CD35	DPR	0	2314	0	0
	PP	0	0	0	0

COMMUNE: BREAL-SOUS-MONTFORT Tarif: 2024

Gestionnaires	Type	Artères aériennes (m)	Artères sous-sol (m)	Emprise au sol (m²) Armoire / Shelter	
BREAL-SOUS-MONTFORT	DPR	4236	2920	8	0
	PP	0	0	8	0
tarif plafond 2024 (/km & /m²)		64,36 €	48,27 €	32,18 €	32,18 €
Montant		273,00 €	141,00 €	257,00 €	- €
Total RODP (2024)		671,00 €			
Pour info : CD35	DPR	810	5311	0	0
	PP	0	0	0	0

Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20261119-DCM20261911136-DE

COMMUNE: BREAL-SOUS-MONTFORT Tarif: 2025

Gestionnaires	Type	Artères aériennes (m)	Artères sous-sol (m)	Emprise au sol (m^2) Armoire / Shelter	
BREAL-SOUS-MONTFORT	DPR	4680	2996	8	0
	PP	0	0	8	0
tarif plafond 2025 (/km & /m^2)		64,87 €	48,65 €	32,44 €	32,44 €
Montant		304,00 €	146,00 €	260,00 €	- €
Total RODP (2025)		710,00 €			
Pour info : CD35	DPR	862	5311	0	0
	PP	0	0	0	0

COMMUNE: BREAL-SOUS-MONTFORT Tarif: 2026

Gestionnaires	Type	Artères aériennes (m)	Artères sous-sol (m)	Emprise au sol (m^2) Armoire / Shelter	
BREAL-SOUS-MONTFORT	DPR	4680	2996	8	0
	PP	0	0	8	0
tarif plafond 2026 (/km & /m^2)		65,49 €	49,11 €	32,74 €	32,74 €
Montant		306,00 €	147,00 €	262,00 €	- €
Total RODP (2026)		715,00 €			
Pour info : CD35	DPR	862	5311	0	0
	PP	0	0	0	0

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Valide l'application de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) due par les opérateurs de réseaux de fibre optique aux tarifs plafonds réglementaires en vigueur
- Valide le rappel sur les années 2023, 2024 et 2025 en sus de 2026
- Dit que cette redevance sera due pour chaque année civile et calculée sur la base du linéaire ou de la surface d'ouvrages présents au 31 décembre de l'année précédente.

Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20261119-DCM20261911136-DE

- Revalorise chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.
- Inscrit annuellement cette recette au compte 7032.
- Charge Mme le Maire de l'exécution de la présente délibération et de l'émission des titres de recettes correspondants auprès des opérateurs concernés

Résultat du vote : pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire
Audrey GRUEL

Le Secrétaire de séance
Christophe CHEVALIER